

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios doit être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-777799

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1666 Société : RAM / 153802
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : EL HASSANI EL ALAOUI AMINA
 Date de naissance : 1951
 Adresse : 18 Rue NAKHIL CITEE DAKHLA AGADIR
 Tél. : 0616937294 Total des frais engagés : 464,40 DH Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

 Date de consultation :
 Nom et prénom du malade : EL HASSANI EL ALAOUI AMINA Age :
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : bilan pré-opératoire cataracte o.d. + traitement
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : AGADIR Le : 22/09/2022
 Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie N° W21-777799

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
 Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 1666
 Nom de l'adhérent(e) : EL HASSANI
 Total des frais engagés : 464,00
 Date de dépôt :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Docteur IDRISSE Abdelaziz

Spécialiste des maladies et chirurgie des yeux

Diplômé de la faculté de médecine de Toulouse

Imm. Bicha Bd. Hassan II 22/12/2022

Route de Tiznit - Aït Melloul

☎ 05.28.24.20.57

Mme ZI HASSANI EL ALAOU

Aït Melloul le : AMINA

الدكتور إدريسي عبد العزيز

إختصاصي في أمراض وجراحة العيون

خريج كلية الطب بتولوز

شارع الحسن الثاني - عمارة بيشا

طريق تزنيت - أيت ملول

☎ 05.28.24.20.57

أيت ملول في :

FRAKIDEX Pom. Ophtha. 5 g
Distribué par : ZENITHPHARMA,
96 zone industrielle Tassila Inezgan,
Agadir- Maroc. PPV : 20,80 dh
AMM N°30/19/DMP/21/NRQDNM

INDOCOLLYRE 0,1% Collyre 5ml
ZENITH PHARMA
AMM N°155/19/DMP/21/NRQDNM
6118001270098
PPV : 58,00 DHS

عيار LOT/ FAB/ تاريخ الإنتاج/ تاريخ الانتهاء/ 10-2021/ 03-2023

FRAKIDEX Collyre 5ml
ZENITH PHARMA
AMM n°218/16 DMP/21/NRQ
6118001270118
PPV : 20,80 DHS

عيار LOT/ FAB/ تاريخ الإنتاج/ تاريخ الانتهاء/ H7763/ 10-2021/ 06-2023

MYDRIATICUM 0,5%
Collyre - Flacon 10 ml - PPV : 25,90 DH

6 118001 070428

Distribué par les Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1 Bouskoura - 27182 - MAROC

55,60 x 7
24,60 x 1
58,10 x 7
25,96 x 7
20,80 x 7
39,00 x 7



AFLOX 500

1cp x2 j/ 5j

FRAKIDEX collyre

1 goutte x4/j/15j

INDOCOLLYRE

1 goutte x4/j

MYDRIATICUM

1 goutte x4/j

FRAKIDEX pommade

1 app le soir

Pansement Oculaire OD

214,10

PHARMACIE AZIZI
N°3, Av. Ahmed Mansour Dahbi
Cité Dakhia AGADIR
Tél. 05 28 24 20 57

INPE: 042012864

الدكتور إدريسي عبد العزيز

Dr. IDRISSE Abdelaziz

إختصاصي في أمراض وجراحة العيون

Spécialiste en Ophtalmologie

عمارة بيشا شارع الحسن الثاني - أيت ملول

Imm. Bicha Bd. Hassan II (Rte. Tiznit) Ait Melloul

INPE : 041078247

عن طريق الفم



أفلاوكس 500 ملغ

سبيروفلوكساسين

10 أقراص ملبسة

PPV

LOT

PER

01, 10
55, 55

Docteur IDRISSE Abdelaziz

Spécialiste des maladies et chirurgie des yeux

Diplômé de la faculté de médecine de Toulouse

Imm. Bicha Bd. Hassan II

Route de Tiznit - Aït Melloul

☎ 05.28.24.20.57

Enfant/M/Mme

Aït Melloul le :

الدكتور إدريس عبد العزيز

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

خريج كلية الطب بتولوز

شارع الحسن الثاني - عمارة بيشا

طريق تزنيت - أيت ملول

☎ 05.28.24.20.57

ELHASSANI ELALAOUI AMINA

La facture est arretée à la somme de:

deux cent cinquante Dirham

250,00 dh

الدكتور إدريس عبد العزيز

Dr. IDRISSE Abdelaziz

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

Spécialiste en Ophthalmologie

عمارة بيشا - شارع الحسن الثاني - أيت ملول

Imm. Bicha Bd. Hassan II (Rte. Tiznit) Ait Melloul

INPE : 041071 267